

CHARTRE DES « CORDEES DE LA REUSSITE »

Préambule

Lancées le 18 novembre 2008, dans le cadre de la Dynamique Espoir Banlieues, par la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et la Secrétaire d'Etat en charge de la politique de la Ville, les « **cordées de la réussite** » ont pour objet d'introduire une plus grande équité sociale dans l'accès aux formations d'excellence. La présente charte s'inscrit dans le prolongement de la « **charte pour l'égalité des chances dans l'accès aux formations d'excellence** » du 17 janvier 2005.

Les « **cordées de la réussite** » favorisent l'accès à l'enseignement supérieur de jeunes qui en raison de leur origine sociale ou territoriale brident leur ambition scolaire ou ne disposent pas de toutes les « clés » pour s'engager avec succès dans une formation longue. En s'adressant à tous les jeunes issus de milieux modestes, elles participent de ce fait activement à la réalisation de l'objectif fixé par le gouvernement d'emmener 50% d'une classe d'âge à un diplôme de l'enseignement supérieur.

S'appuyant sur un principe de solidarité entre établissements, les « **cordées de la réussite** » s'inscrivent dans une dynamique d'intensification des liens entre l'enseignement scolaire, l'enseignement supérieur et le monde professionnel. Elles consistent en effet dans la mise en réseau d'établissements d'enseignement supérieur (grandes écoles, universités, lycées avec CPGE et STS) avec des lycées et des collèges dits « sources », qui accueillent une proportion importante de jeunes de milieux modestes ou issus des territoires de la politique de la ville. Nombre de ces établissements sont à ce titre implantés dans les quartiers de la politique de la ville ou relèvent de l'éducation prioritaire, en particulier les collèges des réseaux ambition réussite.

Plusieurs actions, menées dans le cadre des « **cordées de la réussite** », ont d'ores et déjà démontré leur pertinence pour accroître l'ambition et la réussite scolaires des jeunes qui en bénéficient. Il s'agit notamment du tutorat en faveur de collégiens et de lycéens réalisé par des étudiants des universités, des grandes écoles ou encore de l'accompagnement proposé à des élèves de CPGE issus de milieux modestes ou des territoires de la politique de la ville.

Ce tutorat ou cet accompagnement consistent en une prise en charge individualisée proposée par des tuteurs à un petit groupe d'élèves ou étudiants moins avancés dans leur cursus d'études ou de formation professionnelle. Les jeunes sont ainsi aidés à développer leur autonomie, prendre des initiatives et oser construire un projet personnel ambitieux au-delà du champ des possibles qu'ils se sont eux-mêmes délimités. A travers cette relation privilégiée, ils peuvent découvrir un éventail plus large de parcours de formation et de métiers, ébaucher les premiers contours d'un projet personnel et professionnel plus ambitieux, et viser l'excellence, quel que soit leur profil à ce stade de leur scolarité.

Au-delà, les jeunes développent des savoirs et des savoir-être indispensables à leur réussite : confiance en soi, confiance en l'avenir, connaissance du milieu professionnel, meilleure maîtrise des codes sociaux, culture générale, curiosité, esprit critique et constitution d'un capital relationnel.

CHARTRE DES « CORDEES DE LA REUSSITE »

Support de la politique d'équité sociale dans l'accès aux formations d'excellence, la présente Charte a pour objectif d'ancrer les « **cordées de la réussite** » dans une dynamique interministérielle et partenariale. Elle vise également à fédérer les opérations existantes ou nouvelles autour de principes fondamentaux qui donnent sens aux actions menées dans le cadre des « **cordées de la réussite** » et en garantissent la qualité. Au-delà des nécessaires adaptations qu'exige la diversité des contextes et des niveaux de scolarité des jeunes, cette charte garantit la cohérence dans le temps des actions dont ces derniers peuvent bénéficier, qu'ils soient collégiens, lycéens, étudiants ou apprentis.

Elle repose sur plusieurs grands principes :

1. Les « cordées de la réussite » : un principe de solidarité et une dynamique de réseau

Les « **cordées de la réussite** » s'appuient sur un principe de solidarité entre les acteurs éducatifs tout au long du parcours de formation de l'élève et de l'étudiant. Elles s'inscrivent dans une dynamique d'intensification des liens entre l'enseignement scolaire, l'enseignement supérieur et le monde professionnel. La mobilisation des partenaires autour d'un projet commun doit permettre de développer des actions innovantes pour accroître l'ambition scolaire de jeunes qui n'envisagent pas de poursuivre leurs études en raison de leur origine sociale ou territoriale. La mise en réseau d'établissements a pour but de mieux diffuser l'information sur les filières de l'enseignement supérieur et leurs débouchés professionnels ainsi que d'accompagner ces jeunes tout au long de leur parcours vers l'excellence.

Les « **cordées de la réussite** » sont dans cet esprit un véritable outil de l'orientation active et contribuent à l'accroissement du taux de boursiers et de jeunes issus des territoires de la politique de la ville dans les classes préparatoires aux grandes écoles et les formations d'excellence.

2. Le périmètre des « cordées de la réussite »

Les lycéens des filières générales, technologiques, agricoles et professionnelles issus de milieux modestes et des territoires de la politique de la ville ou des établissements de l'éducation prioritaire sont les cibles prioritaires des « **cordées de la réussite** ». Le nombre de jeunes issus de milieux socialement défavorisés étant particulièrement faible dans les filières générales du lycée, il est également essentiel d'agir en amont, c'est-à-dire dès le collège (prioritairement en 3^{ème}), en particulier dans les établissements où le taux d'élèves issus de milieux modestes est élevé. Enfin, les collégiens et les lycéens des autres territoires, notamment ruraux, rencontrant des difficultés analogues, peuvent également être concernés par les « **cordées de la réussite** ».

3. Le réseau de partenaires des « cordées de la réussite »

Le réseau de partenaires constitutif d'une « **cordée de la réussite** » est composé :

- d'un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur « têtes de cordée » (université, grande école, école d'ingénieur, école d'art, enseignement professionnel...) qui s'engagent dans la durée (3 ans au moins) et assurent la coordination de la mise en œuvre du tutorat ;
- d'associations et d'entreprises ;
- d'un ou plusieurs lycées comprenant une classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) ou une section de techniciens supérieurs ;
- d'établissements du second degré public ou privé sous contrat.

4. Le projet de « cordée de la réussite » est défini de manière collégiale.

Il comprend :

- des **objectifs généraux et opérationnels** adaptés au public visé (collégiens, lycéens des filières générales et technologiques, lycéens des filières professionnelles, étudiants de CPGE, étudiants de L1 et STS...) ;
- des moyens de **coordination**, de **formation** et d'**accompagnement** des tuteurs ;
- des outils de **suivi et d'évaluation** des actions menées qui permettent un suivi individuel des jeunes bénéficiaires des actions ;
- des **modalités de prise en charge de certains frais** engagés notamment par les tuteurs dans le cadre de leur activité de tutorat ;
- une **reconnaissance et une valorisation de l'investissement des tuteurs**.

5. Le tutorat est une composante essentielle et structurante du projet de « cordées de la réussite ».

Le tutorat est une expérience humainement riche fondée sur l'écoute, le dialogue et l'ouverture sur le monde. Il s'agit d'un engagement personnel et bénévole. Le tuteur peut être étudiant, apprenti d'un cursus professionnel ou technique, enseignant, salarié d'entreprise...

Le tutorat s'inscrit dans la durée, sur la base d'un engagement réciproque du tuteur et du jeune « tutoré », ce de manière à produire l'effet positif escompté et à favoriser un changement durable des représentations initiales de chacun. Le tutorat nécessite donc une contractualisation pluriannuelle entre le porteur du projet, l'Etat et les partenaires dudit projet. Cet engagement s'appuie sur des objectifs partagés entre les différents partenaires et l'exigence d'une évaluation régulière du projet.

L'engagement du tuteur est reconnu et valorisé par les établissements d'enseignement supérieur qui portent le projet de « **cordée de la réussite** ». Quand le tuteur est lui-même en formation, son engagement est reconnu sous une forme adaptée (unité de valeur ou ECTS par exemple) dans le dispositif de certification ou de qualification. Il peut en être de même au sein des entreprises qui accueillent des jeunes impliqués dans une action de tutorat.

6. Internats d'excellence et « cordées de la réussite »

Initiés dans le cadre de la **dynamique « Espoir banlieues »** et confortés, en 2010, par les **priorités nationales pour les investissements d'avenir**, les « **internats d'excellence** » ont vocation à accueillir des collégiens, lycéens ou étudiants de CPGE et STS qui ne bénéficient pas des conditions matérielles favorables à l'expression de tout leur potentiel. Ils prennent particulièrement en compte les élèves issus des établissements de l'éducation prioritaire ou situés dans des quartiers de la politique de la ville.

Ces « **internats d'excellence** » permettent d'offrir aux élèves accueillis un projet éducatif et pédagogique de grande qualité ainsi que les conditions optimales de la réussite scolaire. Des places d'internat d'excellence peuvent être labellisées selon une logique de réseau au sein d'internats existants ou dans des structures nouvelles dédiées. La mixité sociale et territoriale pour le recrutement des internes ainsi que le partenariat sont la règle de manière à enrichir et diversifier l'offre éducative dans tous les domaines, sportif, culturel et scolaire.

Les « **internats d'excellence** » sont ainsi au service des objectifs d'équité sociale et territoriale visés dans le cadre des « **cordées de la réussite** ». Une articulation des « **cordées de la réussite** » avec l'offre d'internat d'excellence existante ou en cours de création est en conséquence systématiquement recherchée.

7. Les « cordées de la réussite » sont pilotées au niveau académique.

Un dispositif de coordination des « **cordées de la réussite** » est mis en place dans chaque académie sous la responsabilité conjointe du recteur et du préfet de région qui en assurent le pilotage et l'évaluation au niveau déconcentré.

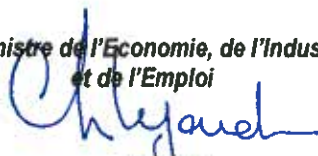
Au plan national, **une commission interministérielle** est chargée de labelliser les projets transmis après validation conjointe par les préfets et les recteurs. Cette instance impulse, organise et évalue la mise en œuvre des « **cordées de la réussite** ».

Par ailleurs, **une instance nationale** s'appuie sur l'Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles (ONZUS) et la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP) pour analyser les effets des « **cordées de la réussite** » sur les parcours scolaires des jeunes bénéficiaires. Elle est composée de représentants des ministères concernés, de représentants des instances nationales des établissements d'enseignement supérieur, de l'enseignement agricole et de la formation professionnelle et de représentants du monde économique et des associations.

*

Les signataires de la présente charte s'engagent à apporter leur concours aux « cordées de la réussite », à développer et/ou à soutenir dans ce cadre des initiatives contribuant à promouvoir l'ambition scolaire de jeunes qui en raison de leur origine sociale ou territoriale ne disposent pas de toutes les « clés » pour s'engager avec succès dans une formation longue. Ils participent ainsi à la démocratisation de l'accès aux formations d'excellence.

La Ministre de l'Economie, de l'Industrie
et de l'Emploi



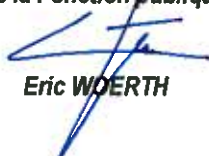
Christine LAGARDE

Le Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et
des Collectivités territoriales



Brice HORTEFEUX

Le Ministre du Travail, de la Solidarité et
de la Fonction publique



Eric WOERTH

Le Ministre de l'Education nationale,
porte-parole du Gouvernement



Luc CHATEL

La Ministre de l'Enseignement supérieur,
et de la Recherche



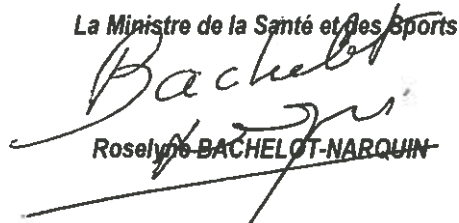
Valérie PECRESSE

Le Ministre de la Défense



Hervé MORIN

La Ministre de la Santé et des Sports



Roselyne BACHELOT-NARQUIN

Le Ministre du Budget, des Comptes publics
et de la Réforme de l'Etat



François BAROIN

Le Ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture
et de la Pêche



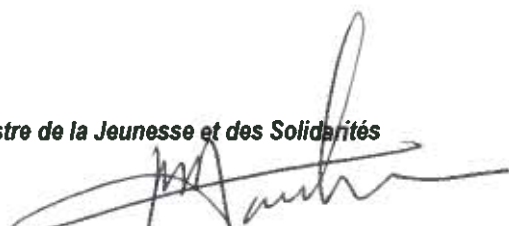
Bruno LE MAIRE

Le Ministre de la Culture et de la Communication



Frédéric MITTERRAND

**Le Ministre de la Jeunesse et des Solidarités
actives**


Marc-Philippe DAUBRESSE

**Le Ministre auprès de la Ministre de l'Economie de
l'Industrie et de l'Emploi, chargé de l'Industrie**


Christian ESTROSI

Le Secrétaire d'Etat chargé de l'Emploi


Laurent WAUQUIEZ

**Le Secrétaire d'Etat chargé du Commerce,
de l'Artisanat, des Petites et Moyennes Entreprises,
du Tourisme, des Services et de la Consommation**

Hervé NOVELLI



**La Secrétaire d'Etat chargée
de la Politique de la Ville**


Fadela AMARA

La Secrétaire d'Etat chargée des Sports


Rama YADE

**Le Commissaire à la Diversité
et à l'Egalité des Chances**


Yazid SABEG